

DEMANDE DE GARANTIE POUR UN PLACEMENT (dispositif JUNORAH)

Mesdames, Messieurs,

Sur la base de la demande de prestations institutionnelles, du rapport JUNORAH en annexe et en vertu des articles 41 et ss. de l'ordonnance sur l'action sociale du 30 avril 2002 concernant le placement d'enfants et d'adultes dans des institutions sises hors du Canton RSJU (850.111), nous demandons la garantie du Service de l'action sociale pour le placement de :

NOM :

PRENOM :

DANS L'INSTITUTION
SUIVANTE :

DATE PRÉVUE POUR LE
DÉBUT DU PLACEMENT :

DUREE ENVISAGÉE :

PRIX DE PENSION EN CHF
(PAR JOUR) :

MODALITÉS FINANCIÈRES :

(montants en CHF)

a) participation de l'AI :

b) participation de la caisse-maladie :

c) participation des parents :

d) autres participations :

(Sur demande, le Service de l'action sociale fournira toutes les indications voulues)

Date :

Signature du requérant :

DECISION DU SERVICE DE L'ACTION SOCIALE :

N'EST PAS AUTORISÉ

EST AUTORISÉ AUX CONDITIONS HABITUELLES

EST AUTORISÉ AUX CONDITIONS SUIVANTES :

Les recours éventuels contre cette décision sont à adresser dans les 30 jours au Département de l'intérieur.

Delémont, le _____

Service de l'action sociale